

VOTRE VIE QUOTIDIENNE à L'USLD

ORGANISATION DES SOINS ET DES ACTIVITES

La prestation comprend :

- Une prise en charge médicalisée par une équipe spécialisée en gériatrie et en accompagnement de fin de vie.
- Une prise en charge para-médicale par des infirmiers, aides soignants, assistants de soins en gérontologie, formés aux soins en gériatrie et aux soins palliatifs.
- Un travail en partenariat avec le Réseau Gérontologique et le CLIC (Centre Local d'Informations et de Coordination), avec le réseau départemental ARCADE, avec le CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur).

Les résidents bénéficient des visites régulières des médecins du service et sont examinés chaque fois que leur état le nécessite, à la demande de l'équipe infirmière.

Le projet individualisé et de soins est élaboré en équipe. Il prend en compte la sécurité du résident, son bien-être et son devenir.

Les familles sont largement impliquées dans l'élaboration du projet individualisé.

Après évaluation des capacités et des besoins de chaque résident, un programme d'animation personnalisé est mis en place sous forme d'ateliers.

Ils sont encadrés par un aide-soignant détaché à l'animation. L'objectif recherché est le maintien de l'autonomie afin d'éviter ou de retarder le syndrome de glissement de la personne dépendante (stimulation manuelle, sensorielle, corporelle, cognitive).



La Salle du Restaurant

PRESTATION HÔTELIÈRE

Les prestations hôtelières, ainsi que tous les services proposés aux résidents et à leurs proches sont définis dans le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour remis à la famille ou au tuteur à l'entrée du résident.

Ces documents sont à votre disposition dans le service.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Accès à l'USLD

Le bâtiment est ouvert au public de 8h30 à 18h.

Un système de badge sécurise le bâtiment. Celui-ci est nominatif et permet une libre circulation après les heures d'ouverture. Il vous est remis sur demande auprès du secrétariat.

Votre chambre

Vous êtes logés dans une chambre meublée, individuelle, équipée d'une salle de bain et d'un système appel malade. Vous pouvez apporter des objets personnels (photos, bibelots...).



Une chambre

Vos repas

Vous prendrez vos repas dans la salle de restaurant sauf si votre état de santé nécessite que vous restiez en chambre.

Le petit déjeuner est servi entre 7h et 9h30, le déjeuner de 12h00 à 13h30 et le dîner entre 18h (1er service) et 18h30 (second service). Le menu est affiché en salle à manger et dans les unités. Une diététicienne intervient dans le service.

Votre linge et objets personnels

Vous devez vous munir de votre linge personnel qui sera marqué par la lingère du service, de chaussons et de vos objets de toilette (savon, brosse à dents, rasoir...).

La responsabilité de l'Etablissement ne peut être engagée en cas de détérioration ou de perte.

Le linge de maison (draps, taies, alèses...) est fourni et entretenu par les Hôpitaux de Lannemezan.

Règles relatives au dépôt d'argent et de valeur

L'Etablissement n'est pas responsable de la disparition éventuelle des sommes d'argent et de valeurs, bijoux et objets précieux que vous détenez pendant votre séjour. Nous vous recommandons de les déposer auprès du Cadre de Santé du service ou au Bureau des Entrées. Ils seront ensuite remis à la Trésorerie Hospitalière et vous pourrez les retirer selon les horaires d'ouverture de la Trésorerie.

Téléphone

Vous pouvez recevoir des communications téléphoniques grâce à un téléphone fixe qui peut vous être attribué dans votre chambre.

Courrier

Votre courrier vous sera distribué tous les jours à 10 h. Votre courrier "départ" affranchi sera pris en charge par le vaguemestre de l'hôpital. Une boîte à lettres est à votre disposition dans l'entrée du service.

Télévision

Un téléviseur est à votre disposition dans votre chambre sauf dans l'aile « Vallée de la Neste », dans la salle du restaurant ou dans le salon famille.

Possibilité d'écouter de la musique dans la chambre. Système centralisé sur l'unité.

Pour le repos des autres résidents, il convient d'utiliser avec discrétion les appareils de radio et télévision.

Coiffure

Un salon d'esthétique et de coiffure est à votre disposition sur rendez-vous dans le service.



Un service du culte

Vous pouvez demander à recevoir la visite de l'Aumônier catholique ou d'un autre Ministre d'un culte auprès de votre équipe soignante.

VOTRE FAMILLE

Horaires des visites

Elles sont autorisées de 11 h 00 à 22 heures. Vous pouvez recevoir vos visites dans votre chambre, au salon TV, dans le jardin.

Rencontre de votre famille / proches

avec les médecins

Votre famille ou vos proches peuvent rencontrer les médecins sur simple demande auprès de l'équipe soignante. Un rendez-vous vous sera donné.

Hébergement -

Restauration des accompagnants

Une information est disponible auprès de l'équipe soignante.

Réunions des familles

2 fois par an sont organisées des rencontres entre le personnel de l'USLD, la Direction et les familles. Vous êtes invités à participer à celles-ci.

PRINCIPALES RÈGLES

ET CONSIGNES A RESPECTER

Silence

Vous êtes dans un lieu de soins, pensez à respecter la tranquillité des autres résidents

Interdiction de fumer

L'interdiction de fumer est régie par le décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 complété par la circulaire du 8 décembre 2006.

Il est strictement interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts.

Pourboires

Les équipes de soins ne sont pas autorisées à recevoir de pourboires.

Sécurité incendie

En cas d'incendie, vous devez respecter les plans d'évacuation et les conduites à tenir affichés.

Règlement Intérieur

Vous pouvez consulter le règlement intérieur de l'Etablissement auprès du secrétariat de Direction (Bâtiment administratif).

Règlement de fonctionnement

Il est disponible dans le service. A votre admission, une formule simplifiée vous sera remise.